

**ARRÊTÉ DU 13 AOÛT 2025  
PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE  
PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N° 1 DU PLAN LOCAL  
D'URBANSIME DE LA COMMUNE DE JOUÉ-SUR-ERDRE**

-----

Le maire de la Commune de 44 440 Joué-sur-Erdre (Loire-Atlantique)

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 153-19 et R 151-8, soumettant l'élaboration du PLU à l'enquête publique,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L 123-1 à L 123-30 et R 123-1 à R 123-25, relatifs aux modalités d'organisation de l'enquête publique, dont l'article R 123-7 relatif aux enquêtes publiques uniques,

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, et le décret d'application n° 85-453 du 23 avril 1985,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Joué-sur-Erdre en date du 26 mai 2025 arrêtant le projet de révision allégée numéro 1 du PLU plan local d'urbanisme,

Vu la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 04 août 2025, désignant Madame Catherine ETIEN en qualité de commissaire enquêtrice,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision allégée numéro 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Joué-sur-Erdre.

**L'enquête publique se déroulera en Mairie de Joué-sur-Erdre sur une durée de 31 jours, du 29 septembre 2025 à 9 heures, au 29 octobre 2025 à 12 heures, inclus.**

**ARTICLE 2** : Madame Catherine ETIEN, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par décision n° E25000172/44 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes, en date du 04 août 2025.

**ARTICLE 3** : Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront déposés à la Mairie pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de Mairie, à savoir :

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 9 h à 12 h et vendredis de 14 h à 17 h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la commissaire enquêtrice à la Mairie de Joué-sur-Erdre.

**ARTICLE 4** : Madame Catherine ETIEN, commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Joué-sur-Erdre les :

- lundi 29 septembre 2025 de 9 h à 12 h
- vendredi 03 octobre 2025 de 14 h à 17 h 00
- mercredi 15 octobre 2025 de 9 h à 12 h
- mercredi 29 octobre 2025 de 9 h à 12 h

Les observations formulées par écrit pourront lui être adressées par voie postale à la Mairie de Joué-sur-Erdre de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête publique ou par voie numérique sur l'adresse courriel : mairie@jouesurerdre.fr

**ARTICLE 5** : À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos, coté, paraphé et signé par la commissaire enquêtrice. Elle examinera les observations consignées ou annexées au registre et disposera alors d'un délai de trente jours pour transmettre à Monsieur le Maire le dossier avec son rapport sur le déroulement de l'enquête, ses conclusions motivées et son avis en précisant si elle est favorable ou défavorable.

Lesdits rapports, conclusions et avis pourront être consultés par le public en Mairie pendant un an.

**ARTICLE 6** : Une copie du rapport, des conclusions et avis de la commissaire enquêtrice sera adressée par Monsieur le Maire à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

**ARTICLE 7** : Un avis au public sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la Commune.

Un certificat du Maire attestera de l'accomplissement des mesures de publicité.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique :

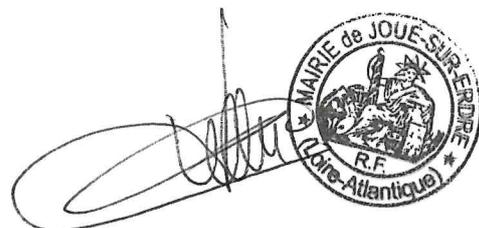
- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion

**ARTICLE 8** : Une copie de présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes
- Madame la commissaire enquêtrice

Fait à Joué-sur-Erdre, le 13 août 2025

Le Maire : Jean-Pierre BELLEIL

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE de JOUÉ-SUR-ERDRE' at the top and '(Loire-Atlantique)' at the bottom. The letters 'R.F.' are visible in the center of the seal.

Certifié exécutoire compte tenu :  
de la transmission en préfecture le 13 août 2025  
de la publication le 14 août 2025